

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt septembre à 17 heures 12, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Mesdames MOUSSET, BARTHELEMY, DENIS
et Messieurs BELLEMAIN, HAKKENBERG et M. POLATOUCHE.

ABSENTE : MME BESSE

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 6 - Qui ont pris part à la délibération : 6

Mme Isabelle BARTHELEMY est élue secrétaire de séance.

Présents dans la salle : Catherine LARUE-DIXON

Lecture des comptes rendus :

Compte rendu du 30 août 2014 modification sur les questions diverses puis approuvé à l'unanimité.

1. CHOIX SUR LE LOCATAIRE DU LOGEMENT TRES SOCIAL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal trois dossiers de candidatures pour le logement très social suite au départ de M. BELLINI le 30 septembre 2014. Le dossier de Mme Muriel MOULIN a été retenu car c'est la meilleure garantie financière pour la commune, de plus elle travaille sur la commune. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à louer le logement très social à Madame MOULIN Muriel à compter du 15 octobre 2014 avec une possibilité au 1^{er} octobre 2014. FIXE le montant du loyer de 371,00€ (trois cent soixante et onze euros) et le montant de la caution à 371,00 € (trois cent soixante et onze euros). AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2. PISCINE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède une piscine qui était initialement prévu pour les gîtes du Passavour. Mais vu les règles d'hygiène trop importantes pour la bonne gestion de la piscine il est préférable de la vendre. Son prix de vente est de 400€ prix de base sur le site « le bon coin » avec une négociation à 350,00€ possible. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire pour la vente de la piscine. FIXE le montant de vente à 400 € (quatre cent euros) dont une baisse à 350 € (trois cent cinquante euros) possible.

3. SERRES DU PASSAVOUR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Thomas CLEMENT va utiliser la grande serre et qu'il la bâchera à ses frais. Concernant la seconde serre elle sera démontée et stockée à l'abri car il n'est pas intéressant financièrement de la vendre. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : AUTORISE Thomas CLEMENT à utiliser la grande serre et à la bâcher à ses frais. ACCEPTE le démontage de la seconde serre. ACCEPTE de ne pas la vendre.

4. CHEQUES VACANCES POUR LES GITES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion avec ANCV chèques vacances pour les règlements des locataires des Gîtes du Passavour. Ayant fait des recherches auprès des professionnels utilisant les chèques vacances il s'avère que c'est intéressant pour les locations. Monsieur le maire informe le conseil municipal sur les conditions de frais de gestion : 1% pour toute remise égale ou supérieure à 200,00€. 2,00€ pour les montants inférieurs à 200,00 €. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'ANCV pour les règlements par chèques vacances. ACCEPTE les frais de gestion. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

5. CHEMINEE LOGEMENT SOCIAL AU DESSUS DE LA MAIRIE.

Il est nécessaire de faire appel à un ramoneur pour le conduit car il n'a pas été entretenu depuis des années. Un maçon viendra tuber le conduit pour ne plus prendre de risques. Nous n'avons pas tous les devis et la décision est reportée.

6. CHOIX SUR LE LOCATAIRE DU LOGEMENT SOCIAL AU-DESSUS DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le dossier de candidature de Mme Pauline POSTEL pour le logement social au-dessus de la Mairie suite au départ de Mme Carol DENIS prévu le 31 octobre 2014. Madame Isabelle BARTHELEMY se porte garante des loyers. Le Conseil Municipal, par 5 voix Pour et 1 abstention : Un élu n'a pas pris part au vote à cause de son lien avec la candidate au logement. AUTORISE Monsieur le Maire à louer le logement social au-dessus de la Mairie à Mme Pauline POSTEL à compter du 1^{er} novembre 2014. FIXE le montant du loyer de 356,00€ (trois cent cinquante six euros) et le montant de la caution à 356,00 € (trois cent cinquante six euros). AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

7. CHOIX DU PRESTATAIRE ET CONVENTION DE DENEIGEMENT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le départ de la commune de M. BELLINI qui s'occupait du déneigement nous oblige à trouver un prestataire et à mettre en place une nouvelle convention de déneigement. Monsieur le Maire propose deux candidats M. René GALIANO et FIGUIERE. M. René GALIANO semble correspondre à nos besoins et à sa proximité. M. René GALIANO est au tarif de 60,00€ de l'heure et possède déjà tout le matériel pour déneiger. Monsieur Gérard HAKKENBERG sera le référent pour avertir M. GALIANO des déneigements à effectuer. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité ACCEPTE le choix de Monsieur René GALIANO pour le déneigement. ACCEPTE le prix de 60,00€ de l'heure. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec M. René GALIANO.

8. CONVENTION CAISSON D'EQUERAGE

La commune devait adhérer à une association qui devait prendre en charge la gestion du caisson. Cette association ne sera pas créée car les utilisateurs l'ont refusé.

9. TARIFS LOCATIONS GITES ET SALLE CULTURELLE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la création de la régie il faut délibérer sur les tarifs ainsi que les acomptes pour que Marine puisse les déposer en trésorerie :

Location par Art du chi galabon :

Gîte La Lure du 19/10/2014 au 23/10/2014 soit 4 jours pour un montant de..... **184,00€.**

Location par Mme Laurence FOUILLOUX :

Salle culturelle samedi soir et dimanche soir + gîte Le Jabron + gîte La Lure montant de ..225,00€

3 nuits au gîte Le Jabron du 17 au 19 octobre 2014 montant de 184,00€

Total pour Mme Laurence FOUILLOUX..... **409,00€**

Location par l'Art Déluré :

Salle culturelle **20,00€**

Location par Mme Pauline POSTEL

Période du 04/10 au 13/10/2014 (9 jours)..... 394,00€

Acompte **98,00€**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité ACCEPTE les tarifs appliqués. ACCEPTE l'acompte de Mme Pauline POSTEL de 98,00€

10. QUESTIONS DIVERSES

- Il a été reçu une lettre de la Préfecture concernant les comptes de la commune.
- Eclairage public : il a été délibéré un changement d'horaires à la demande de quelques personnes
Nous regrettons de ne pas avoir demandé l'avis des habitants de la commune Un petit questionnaire sera distribué aux habitants de Curel avant de reprendre une décision.

La Séance est levée à 18h14.